



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

Secrétariat Pôle
Pédagogique
Marie-Laure ARNAUDO

dossier suivi par :
Alain COSTANTINI,
IA.IPR-EPS

EPS.AC/MLA/n°2007- 243

Téléphone
04 95 50 34 73
Télécopie
04 95 51 27 06

E-mail
alain.costantini@ac-corse.fr

bd Pascal Rossini
BP 808
20192-AJACCIO
CEDEX 4

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional en EPS

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement
Mesdames et Messieurs les Enseignants d'EPS

s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie
Directeurs des Services Départementaux de l'Education
Nationale de Corse-du-Sud et de Haute-Corse

Ajaccio, le 6 septembre 2007

Lettre de rentrée - Septembre 2007

OBJET : Dispositions relatives à l'enseignement de l'EPS.
Année scolaire 2007-2008.

Cette lettre académique s'inscrit dans la **continuité des documents de rentrée publiés** depuis 2002 et, notamment, le document de cadrage de septembre 2005 adressé à tous les établissements de l'Académie. Il convient de conserver et d'intégrer ces différents éléments afin d'approfondir certaines données relatives aux missions du professeur et d'actualiser le projet pédagogique disciplinaire.

Destinés prioritairement aux chefs d'établissements et aux enseignants d'EPS, ces différents documents doivent pouvoir servir de support à un **conseil d'enseignement** programmé dès les premiers jours de l'année scolaire 2007-2008.

Complémentaire, des connexions fréquentes sur le **site EPS de l'Académie** <http://nuticiel.ac-corse.fr/EPS/> permettront de consulter l'actualité de l'EPS ainsi que de prendre connaissance à tout moment, des ressources disponibles de l'Académie.

Par ailleurs, deux sites nationaux appellent des consultations régulières :

- le **site du bulletin officiel** vous permet de retrouver les références des textes parus au B.O. depuis 1987 et l'intégralité des textes depuis janvier 1998 à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/bo/default.htm>
- le **site pédagogique** du ministère de Education Nationale qui présente les points clés des textes actuels à l'adresse <http://www.eduscol.education.fr/>

Des **annexes** rappellent le contenu des listes d'activités nationales et académiques concernant l'épreuve d'EPS des différents examens, baccalauréats général, technologique et professionnel, CAP-BEP, en contrôle en cours de formation (CCF) ou en contrôle ponctuel terminal.

Sont également mentionnées les coordonnées des structures ou des contacts engagés dans le pilotage partagé de l'EPS au niveau académique.

Seront complétées en **annexe 3** et **adressées au rectorat les coordonnées du coordonnateur de chaque établissement avant le mardi 25 septembre.**

Copie : IA-DSDEN, IUFM, STAPS, UNSS

Cette lettre de rentrée est organisée en 3 chapitres thématiques :

1. Les thèmes administratifs
2. Les thèmes pédagogiques
3. Les thèmes professionnels

1. Thèmes administratifs

1.1 Communication avec l'IA-IPR

La communication enseignant - IA-IPR se fait obligatoirement par **courrier** et **sous couvert du chef d'établissement**. Ce courrier comporte le motif et un état précis de la situation qui justifie la sollicitation de l'avis de l'IA-IPR, éventuellement une demande de rendez-vous entièrement laissée à l'appréciation de l'IA-IPR.

Aucun enseignant ne sera reçu dans les bureaux du rectorat par l'IA-IPR sans avoir au préalable adressé de courrier.

1.2 Projets pédagogiques

- Conformément aux textes en vigueur (autonomie de l'EPLE ; loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ; programme disciplinaire ; socle commun de connaissances et de compétences ; ...), toute « **initiative pédagogique originale** » doit être soumise à l'avis de l'IA-IPR et faire l'objet d'une décision prise par le CA de l'établissement : inscription dans le projet d'établissement, dans le projet pédagogique disciplinaire et répondant à des objectifs clairement identifiés, explicitant les moyens sollicités et précisant les modalités d'évaluation de l'action

1.3 Examens

- Session 2008 du baccalauréat. Modification du référentiel national pour le CCF : de **nouvelles fiches épreuves** du référentiel national sont parues au BO n°31 du 6 septembre 2007 et une nouvelle liste du référentiel national pour la session 2009 (suppression du « saut en hauteur » et entrée du « step »)
- Session 2008 des examens. Epreuve terminale ponctuelle obligatoire (Bac, CAP, BEP) : modification de la liste des couples d'épreuves (NS du 15 juillet 2007) pour les candidats non scolarisés ou ne bénéficiant pas de contrôle en cours de formation (cas de certaines filières en CFA)

1.4 TZR

Les TZR en position de RAD à un établissement (non affectés sur un poste à l'année) doivent fournir un emploi du temps hebdomadaire et l'adresser à l'inspection avec ceux des enseignants de l'établissement.

2. Thèmes pédagogiques

2.1 Collège

- Le socle commun de connaissances et de compétences.
La mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences conjugue l'action à différents niveaux. La circulaire de préparation de la rentrée 2007 accompagne cette dynamique d'ensemble qui fait du socle une priorité de politique éducative. Une rénovation en profondeur d'un certain nombre de programmes d'enseignement est entreprise. Elle est achevée pour les programmes de langues vivantes étrangères (paliers 1 et 2) ainsi que pour les disciplines scientifiques. Elle se poursuit avec les autres disciplines dont les programmes intègrent progressivement les éléments du socle commun : arts plastiques, éducation musicale, éducation physique et sportive, français, histoire-géographie-éducation civique, technologie.
Le décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences fait de l'évaluation un enjeu : il s'agit d'accompagner l'acquisition progressive des connaissances et des compétences en se donnant les moyens d'apprécier le type d'aide nécessaire aux élèves qui éprouvent des difficultés. Il s'agit aussi de reconnaître, à différentes étapes de la scolarité obligatoire, la maîtrise du socle.
- Le programme collège rénové : repose sur la double volonté de mise en conformité avec les exigences du socle commun de connaissances et de compétences et de continuité-transition avec les programmes de l'Ecole et ceux du Lycée.
Le groupe national qui travaille sur ce programme rénové, soumettra dans le courant de l'année scolaire aux académies une proposition d'écriture. A l'initiative de l'Inspection Pédagogique Régionale et en coopération avec l'Inspection Générale, une ou deux journées seront programmées avec les coordonnateurs de collège et si possible un

enseignant supplémentaire afin de présenter, de débattre et de réagir à cette proposition.

2.2 Lycées

- Session 2008 des examens.

Vous trouverez sur le site EPS de l'Académie, le rapport de la commission académique pour la session 2007 des examens.

Annexées à cette lettre sont rappelées les différentes listes d'activités correspondant aux épreuves obligatoires et facultatives des examens. Notamment,

1. pour le baccalauréat général et technologique, la liste des options facultatives ponctuelles avec l'entrée de l'épreuve de « **lancer de javelot** » pour laquelle des **propositions de fiches épreuves** doivent parvenir à l'Inspection Pédagogique pour le **23 octobre**.
 2. pour les baccalauréats et les CAP-BEP, la liste des épreuves académiques de l'enseignement obligatoire avec le passage du STEP en CC5 et la suppression de l'aérobic. La réflexion reste à mener sur l'entrée d'une 4^{ème} épreuve : voile ou natation synchronisée ou ... et sur le remplacement de l'épreuve de STEP qui pour la session 2009 est intégrée à la liste nationale
- L'enseignement optionnel en lycée (2° à T)
Cet enseignement assez répandu dans l'Académie est, au même titre que tous les enseignements optionnels, observé par les services compétents du ministère. Il concerne en classe de terminale (session 2007) 166 élèves répartis dans 6 lycées et sur 7 activités. Les disparités par activités sont trop importantes : 4 élèves en tennis et 55 en volley ball. Il a un coût important (9 heures sur le cursus) et il mérite donc d'être traité par les équipes pédagogiques dans le respect des textes de référence et avec un projet d'enseignement formalisé, précis et complet.

2.3 Dispenses – Inaptitudes – Protocole académique

- Le principe de l'accueil de tous les élèves en EPS reste la référence fondamentale, à la fois pour permettre le droit d'accès à un enseignement adapté à chacun et pour lutter contre les conduites déviantes cause d'absentéisme.
- Le pourcentage de dispensés aux examens a baissé de deux points 14% au baccalauréat et 12% en CAP-BEP. Cette baisse est le résultat de l'investissement des équipes éducatives et du travail effectué avec les services de la médecine scolaire. L'effort est à poursuivre en matière d'adaptation de l'enseignement et des épreuves. Les chiffres sur les inaptitudes partielles à l'examen du baccalauréat ont aussi baissé de deux points et s'établissent à 15%.
Le rapport de la commission académique d'harmonisation des notes apporte des données et commentaires plus complets sur ce thème.
- Le protocole académique de gestion des élèves présentant un certificat médical d'inaptitude doit être mis en application dès la rentrée : notamment par l'institutionnalisation du certificat médical type et du circuit médical (Protocole académique du 13 novembre 2006 construit avec la médecine scolaire et adressé à tous les établissements en 2006).

3. Thèmes professionnels

3.1 La sécurité

- Rapport sur la sécurité 2006 (Observatoire national de la Sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur).
Ce rapport est consultable sur le site du MEN. La partie consacrée à l'EPS est riche d'enseignements :
- Au collège 57% des accidents ont lieu en EPS. Le taux le plus important est en 6ème avec 27%. A noter également que 17% ont eu lieu en sections sportives scolaires. Ces accidents touchent légèrement plus les garçons (50,5%) que les filles, ont lieu en majorité le matin (57%).
Le gymnase est très largement le lieu où surviennent le plus d'accidents en EPS (63%) mais la gymnastique n'est concernée que dans 1 cas sur 5. Les accidents les plus fréquents (41% des dossiers) ont lieu en sports collectifs répartis équitablement entre activités. En terme de gravité, 83% se traduisent par un soin médical ou hospitalier et dans près de la moitié des cas aboutissent à une non reprise de l'activité pour la journée. Dans 2/3 des cas, on relève un traumatisme des articulations ou des os. Les blessures sont localisées 1 fois sur 5 aux chevilles.

Le ballon est mentionné dans 10% des accidents et dans 21% des cas, il s'agit du ballon de basket-ball.

- Au lycée aussi 57% des accidents ont lieu en EPS. Le taux le plus important est en BEP 1^{ère} année où sont survenus 17% des accidents. Ces derniers concernent 56% des garçons et arrivent en majorité le matin et dans le gymnase (70%). 6 sur 10 surviennent en sports collectifs et 1 sur 10 seulement en gymnastique. Si l'on s'attache à la nature des accidents, les traumatismes des articulations ou des os ainsi que les contusions sont largement majoritaires (7 accidents sur 10). Un accident en EPS sur 4 au niveau du lycée est localisé au niveau des chevilles et 1 sur 5 au niveau des doigts.

Le ballon est cité dans 17% du total des accidents, un taux beaucoup plus important qu'au collège ou qu'en primaire. Dans la moitié des cas, les blessures sont localisées aux doigts (les filles étant concernées dans presque 2 cas sur 3). Le ballon le plus cité est celui du volley-ball dans 28% des cas.

- Les accidents sur SAE

Dans le second degré (collège et lycée), les déclarations d'accidents survenant sur une structure artificielle d'escalade (SAE) représentent 0,4% des accidents. Ils concernent majoritairement les garçons (57%) et dans 2 dossiers sur 10 surviennent en classe de 1^{ère}. Seulement 4,3% des accidents sur SAE ont donné lieu à une hospitalisation d'au moins une nuit. Les blessures concernent dans 19% des cas, les chevilles. La commission va approfondir cette question en 2007 pour répondre aux nombreuses attentes des utilisateurs sensibilisés par cette discipline.

- Les accidents en gymnastique

Dans le second degré (collège et lycée), 15% des accidents ont lieu en gymnastique (en majorité dans les collèges où ils représentent un quart des accidents de 6^{ème}). Ce taux important ne cesse de diminuer au fil de la scolarité (25% de ces accidents ont lieu en 6^e et 5% en terminale).

Les filles sont majoritaires (57%). Dans 19% des cas, les chevilles sont concernées mais aussi le cou (13%) et le tronc (12%). Le matériel est concerné dans 15% des cas ce qui est un taux important.

Les préconisations portent sur la vérification des installations et du matériel, mais aussi sur la clarification des conditions de la sécurité.

3.2 L'Association Sportive

- L'abrogation du décret du 12 février 2007 ne remet pas cause le suivi par l'Inspection du fonctionnement des AS et l'obligation de résultats (licenciés, activités, événements) à laquelle elles sont soumises.
- Le temps consacré à l'AS par les enseignants et par les élèves est un temps scolaire comme celui consacré à l'enseignement obligatoire d'EPS, donc il implique que soit mise en œuvre une démarche identique à celle de l'enseignement de l'EPS : définir des objectifs, choisir des méthodes et évaluer les effets produits.
- Pour cette année scolaire, **est institué le cahier d'AS** : individuel, véritable suivi de l'activité du professeur, présente le projet d'animation, de formation et d'entraînement sportif, qui s'inscrit dans le projet d'AS de l'établissement ; il mentionne la liste des élèves et sert ainsi de cahier d'appel. Il convient de rendre compte à la vie scolaire des absences des élèves comme pour les cours obligatoires dès que la liste des inscrits est arrêtée (couverture de l'enseignant, suivi des élèves). Ce cahier sera soumis à la signature du chef d'établissement à échéance régulière (toutes les 6 semaines, par exemple). Il sera présenté lors des visites d'inspection et fera partie des éléments d'évaluation de la valeur professionnelle de l'enseignant.
- Les chiffres académiques du nombre de licenciés à l'UNSS sont très bons et en hausse, mais cela ne doit pas cacher les différences profondes qui peuvent exister entre les établissements. Les contraintes matérielles et temporelles sont une explication de certaines difficultés, mais la réflexion peut aussi porter sur la **nature des projets d'AS en relation avec le contexte de l'établissement**. De plus, afin de maintenir une cohésion académique, il est souhaitable de proposer dans chaque établissement des activités qui permettent les rencontres et donnent aux différents championnats un caractère de réalité.

3.3 Accompagnement éducatif

- L'accompagnement éducatif au collège est **obligatoire dans les collèges de l'éducation prioritaire à la rentrée 2007** (Circulaire n°2007-115 du 13-7-2007, Complément à la circulaire de préparation de la rentrée 2007 : mise en place de l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire) :
« ... Afin de favoriser la réussite de tous, il est demandé aux collèges de mettre en place un "accompagnement éducatif" hors temps scolaire. Destiné à partir de la rentrée 2007 à l'ensemble des collèges (publics et privés) de l'éducation prioritaire, et, notamment, des réseaux "ambition réussite", ce dispositif a vocation à s'étendre à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008 et, par la suite, à l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées.
D'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine.
... Cet accompagnement sera offert aux élèves volontaires de tous les niveaux d'enseignement. Il est souhaitable que les élèves de 6ème en bénéficient largement...
... Il doit proposer, sans être limitatif, **trois domaines éducatifs** également essentiels à un parcours de réussite :
 - **l'aide aux devoirs et aux leçons ;**
 - **la pratique sportive ;**
 - **la pratique artistique et culturelle.**... Les activités sportives prendront appui notamment sur les possibilités offertes localement par les associations sportives et tout particulièrement l'association sportive du collège.
... Les trois domaines (aide aux devoirs et aux leçons, pratique sportive, pratique artistique et culturelle) seront offerts, mais la part respective de chacun d'entre eux peut varier au cours de la semaine et pendant l'année, selon les formules adaptées à l'établissement. Il est toutefois indispensable que les élèves bénéficient d'activités relevant bien des trois domaines, en fonction de leurs besoins et de leurs motivations.
... L'animation des activités de sport et de pratique artistique et culturelle pourra, selon les situations, être assurée par des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs, ainsi que par des assistants d'éducation si elles se déroulent dans l'établissement.
Les enseignants volontaires qui participeront à l'accompagnement éducatif percevront une rémunération sous la forme d'heures supplémentaires effectives.
... »
De toute évidence, **il n'y a que des intérêts à un engagement des enseignants d'EPS au sein de ce dispositif** : connaissance des élèves, compétences en matière de pratiques sportives, coordination du dispositif avec les utilisateurs des installations sportives

3.4 Le Diplôme National du Brevet

- La session 2007 du DNB est la première ne prenant en compte que la notation en contrôle continu des élèves du niveau 3^{ème} (en 2006 : la moyenne 4^{ème}-3^{ème}). D'une part, les moyennes comparées session 2006 et session 2007 sont très proches. D'autre part, les résultats de la session 2007 des différents collèges montrent une **forte dispersion** des moyennes (de 11,1 à 15,5) autour de la moyenne académique (13,6).
- Aucune harmonisation académique, à ce jour, n'est effectuée. Il est tout de même pertinent de s'interroger sur de tels écarts, notamment entre des collèges qui sont comparables (population scolaire, conditions de pratique).
- Nouveautés de la **session 2008**
L'introduction de l'évaluation de la maîtrise de deux compétences du socle commun de connaissances et de compétences qui sont prises en compte pour l'attribution du DNB aux candidats scolaires :
 - l'obtention du **Brevet informatique et internet (B2i)**,
 - l'exigence du **niveau A2 du cadre européen commun de référence dans une langue vivante étrangère.**

Ces deux compétences sont désormais exigées en plus de la moyenne obtenue entre les épreuves écrites de l'examen terminal et le contrôle continu.

3.5 La Formation Continue

- L'équipe académique est renouvelée (Cf. Annexe 2). Un projet d'uniformisation des comptes rendus de stage est à l'épreuve cette année. Les différents responsables et formateurs auront la charge de mener cette expérimentation. Les données recueillies continueront à paraître sur le site académique.

La période d'inscription individuelle sur <http://gaia.ac-corse.fr/gaia/centrale/centrale> est ouverte jusqu'au **23 septembre 2007**.

Liste des stages :

- Inscriptions **individuelles** : tennis de table ; escalade ; natation ; volley ball ; randonnée montagne hivernale ; badminton ; danse contemporaine ; basket ball ; arts du cirque ; D 300 (le choix d'une formation D 300 est soumis à l'autorisation de l'IA-IPR et, en cas d'accord, exclut de fait toute autre inscription)
- **Public désigné** : organisation de la FC ; formation des conseillers pédagogiques ; secourisme ; accompagnement des programmes collège

Conclusion.

La qualité de l'enseignement de notre discipline est fortement dépendante du contexte matériel dont vous disposez. Au delà de cette réalité, qui certes doit être largement améliorée pour certains établissements, la dynamique volontariste des équipes pédagogiques est gage de plaisir et de succès pour nos élèves, de leur éducation aux pratiques physiques, sportives et artistiques et de leur formation à la citoyenneté. Dans le cadre de cette belle mission qui nous incombe, je vous adresse tous mes vœux de réussite éducative.

L'IA-IPR EPS



Alain COSTANTINI

Les documents d'appuis pour la mise en œuvre des projets d'enseignement :

Références	Objets
BO Hors Série n°5 du 25 août 2005	Introduction à l'ensemble des disciplines scientifiques THEMES DE CONVERGENCE au COLLEGE
BO n° 29 du 20 juillet 2006	SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES Décret n° 2006-830 du 11-7-2006
BO n° 31 du 31 août 2006	PROGRAMMES PERSONNALISÉS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PPRE) Mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège Circulaire n°2006-138 du 25-8-2006
B.O n°3 du 18 janvier 2007	Préparation de la rentrée 2007 Circulaire n°2007-011 du 9-1-2007
B.O n°28 du 19 juillet 2007	ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF Complément à la circulaire de préparation de la rentrée 2007 : mise en place de l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire Circulaire n°2007-115 du 13-7-2007
B.O n°31 du 6 septembre 2007	Évaluation de l'éducation physique et sportive à compter de la session 2008 des examens des baccalauréats général, technologique et professionnel. (Modification de certaines fiches épreuves du référentiel national pour la session 2008 et une nouvelle liste pour la session 2009)
Circulaire académique du 12 décembre 2005	Inaptitudes et dispenses d'EPS
Protocole académique du 13 novembre 2006	Protocole académique de prise en charge administrative et pédagogique des élèves présentant un certificat médical d'inaptitude partielle ou totale

Annexe 1 – Session 2008 des Examens

**Baccalauréats général, technologique et professionnel,
CAP-BEP**

Liste nationale d'épreuves du contrôle en cours de formation

<u>Les compétences relatives à la dimension culturelle</u>	<u>Les groupements</u> (Référence au programme des collèges)	<u>Liste nationale des épreuves (nommées par les activités)</u> En <i>italique</i> , les épreuves impliquant une pratique collective
CC1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	Activités athlétiques	1 - Course de haies 2 - Course de demi-fond 3 - <i>Relais vitesse</i> 4 - Disque 5 - Javelot 6 - Saut en hauteur 7 - Pentabond
	Activité aquatique	8 - Natation
CC2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	Activités physiques de pleine nature	9 - Course d'orientation 10 - Escalade 11 - Sauvetage
CC3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	Activités gymniques	12 - <i>Acrosport</i> 13 - Gymnastique aux agrès
	Activités physiques artistiques	14 - <i>Arts du cirque</i> 15 - <i>Chorégraphie collective</i>
CC4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs	16 - <i>Basket-ball</i> 17 - <i>Handball</i> 18 - <i>Football</i> 19 - <i>Rugby</i> 20 - <i>Volley-ball</i>
	Activités physiques et sports de combat	21 - Judo 22 - Savate boxe française
	Activités d'opposition duelle ; sports de raquette	23 - Badminton simple 24 - Tennis de table simple
CC5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	Préparation physique et entretien	25 - Musculation 26 - Course en durée

**Baccalauréats général, technologique et professionnels,
CAP-BEP**
Liste des épreuves académiques du contrôle en cours de formation

Compétences Culturelles	Liste académique de l'enseignement obligatoire
CC1	
CC2	<ul style="list-style-type: none"> • Randonnée de moyenne montagne
CC3	
CC4	<ul style="list-style-type: none"> • Tennis
CC5	<ul style="list-style-type: none"> • Step

Baccalauréats général et technologique
Liste des épreuves facultatives ponctuelles

Compétences Culturelles	Epreuves facultatives ponctuelles
CC1	<ul style="list-style-type: none"> • Course de demi fond • <u>Lancer de Javelot</u> (<i>nouveau pour la session 2008</i>) • Saut en hauteur • 200 m 4 nages (Natation)
CC2	<ul style="list-style-type: none"> • Escalade • Voile • Planche à voile
CC3	<ul style="list-style-type: none"> • Chorégraphie individuelle • Saut de cheval
CC4	<ul style="list-style-type: none"> • Judo • Handball
CC5	

**Baccalauréats général, technologique et professionnels,
CAP-BEP**

Liste nationale des couples d'épreuves pour l'examen ponctuel terminal

Modifiée par la NOTE DE SERVICE N°2007-116 DU 16-7-2007



- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - demi fond et badminton simple - demi fond et tennis de table simple - sauvetage et tennis de table simple - sauvetage et basket-ball - gymnastique et basket-ball |
|---|

Tous les référentiels de ces épreuves (nationales ou académiques) sont disponibles sur le site EPS de l'Académie.

Annexe 2 – Contacts académiques

Les ressources académiques

Rectorat de l'académie de Corse	Bd Pascal Rossini BP 808, 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.50.33.33 Fax : 04.95.51.27.06 Site internet : www.ac-corse.fr
Inspection Académique de Haute Corse	Palais de la mer - BP 177 5 bis rue Chanoine Leschi 20296 BASTIA	Tel : 04.95.34.59.59 Fax : 04.95.34.59.01
Inspection Académique de Corse du Sud	Bd Pugliesi Conti BP 832 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.51.59.51 Fax : 04.95.51.13.09
Université de Corté	Avenue Jean Nicoli, BP 52 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.00.00 Fax : 04.95.46.03.21
IUFM	BP 86 – RN 200 zone artisanale 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.23.50 Fax : 04.95.45.23.55
	Centre Ajaccio	Tel : 04.95.51.90.00
	Centre Bastia	Tel : 04.95.3482.20
CRDP	Imm Castellani, quartier Saint Joseph 20000 AJACCIO	Tel : 04.95.50.90.00 Fax : 04.95.51.11.88
UNSS	Service Régional 5, avenue Maréchal Lyautey 20090 AJACCIO	Tel : 04.95.22.41.24 Fax : 04.95.20.11.54 Site internet : http://www.unsscorse.org/
	Service Départemental BP 332 – Stade de l'Arinella 20297 BASTIA Cedex	Tel : 04.95.33.71.14 Fax : 04.95.33.82.71 Email : dsd02b@sirtem.fr
Equipe d'organisation de la Formation Continue	Responsable académique : ▪ SEBEN Carole (Collège Porticcio)	
	Responsables de secteur : ▪ Corté : ABADIE Jean-louis (Lycée de Corte) ▪ Balagne : RUIPEYROU CASTELLANI Mireille (Collège Ile Rousse) ▪ Bastia : JOURDAIN Eric (Collège St Joseph, Bastia) ▪ Grand Sud : PARISI Jean (Collège Porto Vecchio II) ▪ Ajaccio : PITOUN David (LP Jules Antonini)	
	Représentant IUFM : ▪ BAREL Bernard (Corte)	
	Représentant AEEPS ▪ LEANDRI Patricia (Collège Laetitia Bonaparte)	
Webmestre	TICE, site EPS et gestion informatique des examens EPS ▪ Marc MELA (marc.mela@ac-corse.fr)	

Pour joindre l'inspection pédagogique Régionale :

- Envoi par courrier :
A l'attention de monsieur Alain COSTANTINI, IA-IPR EPS
Rectorat de l'académie de Corse
Bureau des IA-IPR
Bd Pascal Rossini BP 808
20192 AJACCIO CEDEX 4.
- Envoi par courriel :
alain.costantini@ac-corse.fr

Annexe 3 - Coordination

A l'attention du professeur coordonnateur EPS de l'établissement

Nom de l'établissement	
Nom du coordonnateur	
Adresse mel professionnelle	
Adresse mel personnelle*	
Téléphone professionnel	
Téléphone personnel*	

(*) : les données personnelles sont facultatives. Si elles étaient renseignées, elles ne seraient par diffusées en dehors des services compétents.

Ce document renseigné est à adresser :

Soit par courriel à :

alain.costantini@ac-corse.fr

Soit par courrier à :

Rectorat de l'académie de Corse
Pôle Pédagogique
Bureau des IA-IPR
Bd Pascal Rossini BP 808
20192 AJACCIO CEDEX



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



INAPTITUDE A L'EPS

CERTIFICAT MÉDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné Docteur en médecine :

Lieu d'exercice :

Certifie avoir, en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988

examiné l'élève (Nom - prénom) :

né(e) le : et constaté ce jour que son état de santé entraîne

UNE INAPTITUDE - PARTIELLE - TOTALE

Du au

en cas d'inaptitude partielle, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :

- à des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture...)
- à des types d'efforts (musculaire-cardiovasculaire, respiratoire...)
- à la capacité à l'effort (intensité, durée...)
- à des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques...)

etc:

.....
.....
.....
.....

Date, signature et cachet du médecin